



L'INDUSTRIE FORESTIÈRE :

Une industrie à revaloriser

Position du

Conseil de l'industrie forestière du Québec

Déposée au gouvernement du Québec

Le 8 décembre 2009

INTRODUCTION

L'industrie forestière québécoise vit une période de crises sans précédent, crise structurelle, crise conjoncturelle et maintenant crise financière. Qui plus est, l'industrie forestière a très mauvaise presse. L'image trop souvent véhiculée de l'industrie forestière québécoise relève davantage du passé, de son développement au XX^{ème} siècle, alors que la production était principalement orientée vers le papier journal et le bois de construction, deux produits presque essentiellement destinés à l'exportation aux États-Unis. Cette image est d'ailleurs souvent entretenue par les détracteurs de l'industrie et ce, pour des raisons idéologiques (anticapitalisme, anti-développement, sectarisme, etc.).

Au-delà des soubresauts causés par les fermetures d'usines, qu'elles soient temporaires, pour une période indéterminée ou définitives, l'industrie forestière québécoise est en phase de transformation pour répondre aux nouvelles réalités des marchés, aux nouveaux besoins des consommateurs et aux enjeux émergents de la société. Il est donc primordial d'intensifier les recherches et de hâter la réalisation de projets qui permettront de répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain.

Un de ces enjeux est la réduction de la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Cet enjeu requiert une filière bois plus efficace et plus souple, de la forêt jusqu'au produit fini. En effet, de tous les matériaux, le bois représente le meilleur choix du point de vue environnemental. En plus de provenir d'une ressource renouvelable et abondante au Québec, son utilisation en construction contribue à la lutte contre les changements climatiques puisque le bois emmagasine le carbone. Les procédés de fabrication des produits du bois requièrent également moins d'énergie et d'eau et sont beaucoup moins polluants que ceux des autres matériaux que sont l'acier et le béton.

Devant la nécessité urgente d'un repositionnement et d'une transformation de l'industrie forestière et dans un contexte où la santé financière des entreprises est à son plus bas, le CIFQ a constitué un groupe de travail de ses membres pour amorcer une réflexion sur la revalorisation de notre industrie qu'il veut ensuite partager avec certains ministres, parlementaires et partenaires.

D'entrée de jeu, les membres du groupe de travail reconnaissent la nécessité de revaloriser l'industrie pour ce qu'elle rapporte à la collectivité et aux communautés, de même que pour son rôle dans l'occupation du territoire, son apport économique à la société et pour les biens utiles qu'elle produit et qu'elle sera en mesure de produire dans le futur.

Si l'industrie a travaillé très fort, jusqu'à présent, à la transformation de la matière ligneuse et à sa valorisation, bientôt, très bientôt, ce sera la valorisation de chacune de ses composantes qui représentera un de ces défis. La transformation de l'industrie doit toutefois miser sur la structure industrielle actuelle de première transformation car il sera impossible de penser développer davantage l'industrie de seconde transformation sans une industrie primaire performante, flexible et rentable. Enfin, il faut revaloriser cette industrie en corrigeant les fausses perceptions auxquelles trop de gens accordent foi particulièrement dans les populations urbaines.

Le présent document¹ se veut un cri du cœur de l'industrie forestière auprès du gouvernement du Québec afin de développer une vision commune quant à l'avenir de l'industrie et partager les grands principes de sa transformation. Une fois connue, cette vision commune et ces principes devraient permettre aux entreprises d'élaborer leur propre stratégie pour faire face aux enjeux du secteur et profiter des opportunités des marchés.

¹ **POSITION ADOPTÉE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIFQ LE 4 DÉCEMBRE 2009**

IMPORTANCE DE L'INDUSTRIE FORESTIERE POUR LA SOCIETE QUEBECOISE

Avec ses quelque 483 usines de sciage, ses 47 usines de pâtes, papiers et cartons, ses 24 usines de panneaux et plus de 1000 usines de transformation secondaire et tertiaire, l'industrie forestière est un important pilier du développement économique et social des régions du Québec. D'ailleurs, au-delà de 200 municipalités québécoises ont comme assise économique prédominante l'industrie de la transformation du bois et celle des pâtes et papiers. Près d'une centaine en dépendent à 100 %.

L'industrie forestière procure directement du travail à près de 60 000 Québécois, ce qui représente 17,8 % des emplois manufacturiers. En 2006, ces travailleurs se sont partagé une masse salariale de 3,4 milliards de dollars, soit 16,1 % du total des salaires offerts par l'ensemble du secteur manufacturier du Québec. La valeur ajoutée par l'industrie forestière manufacturière était de 7,8 milliards de dollars cette même année. De plus, 130 000 autres emplois indirects et induits découlent de la présence de l'industrie forestière au Québec. L'activité de l'industrie forestière de première transformation représente 2,8 % du produit intérieur brut (PIB) québécois. Bon an mal an, ses exportations totalisent plus de 9,6 milliards de dollars.

Aussi, une industrie qui génère au Québec 14 milliards de dollars d'activités économiques mérite que l'on s'en préoccupe. Une industrie qui contribue à verser plus de 1,5 milliard de dollars en taxes et impôts, c'est un actif important pour le Québec. Une industrie qui a contribué depuis des décennies à rendre accessible à la population pratiquement tout le territoire forestier et qui a favorisé l'implantation et le développement de communautés assurant ainsi l'occupation du territoire, mérite du respect et même de l'admiration.

Par la construction des voies d'accès, l'industrie a rendu le territoire accessible à tous, favorisant ainsi le développement de la villégiature, l'expansion et la démocratisation des activités de chasse et de pêche, notamment dans le réseau des Zones d'exploitation contrôlées (ZEC) ainsi que le développement de plusieurs industries du plein air, notamment celle de la pourvoirie. Une telle contribution de l'industrie devrait normalement résulter dans une acceptabilité sociale positive et ne peut honnêtement être l'objet d'indifférence ou de mépris.

De plus, les défis posés par la transformation efficace de tiges de petites dimensions, ont permis l'émergence d'équipementiers dont l'expertise, mondialement reconnue, s'appuie sur des technologies de pointe : logiciels d'optimisation de la valeur des billes, vision artificielle, manutention automatisée, etc. L'industrie forestière est aussi la locomotive qui permet à certains de nos établissements d'enseignement supérieur de développer, entre-autres, une expertise reconnue internationalement sur la dynamique des peuplements forestiers nordiques.

L'industrie forestière est un moteur de développement économique, un catalyseur d'acquisition de connaissances ainsi qu'une source de retombées diverses dans les milieux où elle est présente. Elle agit en tant que partenaire dans de nombreuses initiatives touchant la mise en valeur des diverses ressources du milieu forestier. En fait, les activités de l'industrie forestière rendent possibles et facilitent un ensemble d'activités économiques, sociales et de loisirs sur le territoire.

Les marchés des produits forestiers sont fluctuants et l'industrie doit composer avec ces cycles. Les crises actuelles font que l'industrie forestière contribue actuellement un peu moins à renflouer les coffres du Conseil du trésor que par le passé mais on ne peut pas en conclure pour autant qu'elle fait désormais partie du passé.

L'évolution des marchés et les faiblesses structurelles de l'industrie forestière québécoise sont les principaux facteurs qui militent en faveur d'une transformation accélérée de celle-ci. Plus encore, cette transformation devra prioritairement être guidée par les potentiels de marchés actuels et futurs.

REVALORISER LE SECTEUR DES PÂTES ET PAPIERS

Le secteur des pâtes et papiers au Québec, ce n'est pas que du papier journal même si ce produit représente le tiers de la production québécoise. La production de papier journal prend d'ailleurs de moins en moins de place dans le panier de produits (elle était de 45 % en 1993 et de 34 % en 2007) et a été remplacé en partie par la production de papiers à plus grande valeur ajoutée. Au cours des dernières années, la proportion du volume de papier journal exporté vers les marchés d'outremer a nettement augmenté, ces marchés étant en croissance alors que le marché nord-américain est en déclin.

Même si les différents produits des pâtes et papiers ne sont pas tous soumis aux mêmes influences, l'industrie des pâtes et papiers fait et fera face à des enjeux majeurs, notamment :

- la croissance accélérée des médias électroniques qui réduit drastiquement la demande nord-américaine pour les produits papetiers, principalement le papier journal ;
- le bois des plantations à croissance rapide de l'hémisphère sud qui confèrent un avantage concurrentiel indéniable aux papetières de ces régions ;
- la mobilité des capitaux, de la technologie et de l'expertise confirmées par la construction de méga-usines en Amérique latine et en Asie ;
- le transfert vers l'Asie d'une bonne part des activités manufacturières réduit la demande nord-américaine pour les cartons et produits d'emballage ;
- le coût de la fibre est nettement défavorable aux producteurs québécois ;
- la perception fautive mais répandue et entretenue par certains activistes que l'aménagement de la forêt boréale est néfaste à l'échelle planétaire ;
- la croissance soutenue de la demande pour toutes les catégories de produits papier y compris le papier journal mais hors de nos marchés traditionnels que sont l'Amérique du Nord et l'Europe. Les principaux marchés émergents sont la Chine, l'Inde et l'Amérique du Sud mais, il y a aussi une forte croissance dans les pays du Moyen-Orient ;
- les innovations et développements du secteur des biotechnologies dont les nanotechnologies ouvrent la porte à certains papiers dits « intelligents ».

L'industrie papetière devra donc impérativement réduire ses coûts de production pour accéder aux marchés en croissance et elle devra innover pour développer d'autres produits pour demeurer en affaires. Il faudra passer d'une valorisation de la fibre à une valorisation des constituants du bois et de la fibre.

REVALORISER LE SECTEUR DU SCIAGE ET DES PANNEAUX

L'industrie du bois procurait en 2006 un emploi à près de 36 000 québécois et des salaires de 1,4 milliard de dollars. Si ces emplois et ces salaires se répartissent à peu près également entre les activités de transformation primaire² et secondaire³ du bois, c'est en termes de valeur ajoutée que l'industrie de la transformation secondaire et tertiaire prend toute son importance. En effet, du 3,7 milliards de dollars de valeur ajoutée du secteur de la fabrication des produits

² Les usines de sciage, de déroulage et de fabrication de panneaux font partie des usines de 1^{ère} transformation.

³ Parmi les usines de 2^{ème} et de 3^{ème} transformation, mentionnons les fabricants de structures de bois, de portes et fenêtres, de meubles et de menuiseries ainsi que de bâtiments préfabriqués.

du bois en 2006, 2,5 milliards de dollars provenaient des produits de 2^{ème} et de 3^{ème} transformation. Une étude récente du CIRANO⁴ fait d'ailleurs ressortir que durant la période 2001-2006, si la valeur des livraisons de l'industrie du bois n'a crû que de 2,3 %, sa valeur ajoutée s'est accrue de 6,1 %.

L'industrie du sciage et des panneaux fait et fera face à des enjeux majeurs, notamment :

- le protectionnisme américain pour le bois d'œuvre résineux requis dans la construction et la rénovation résidentielle ;
- la concurrence de l'Europe et d'économies en émergence (pays d'Asie et d'Amérique du Sud) qui ne sont pas assujettis à des taxes à l'exportation ;
- la mobilité des capitaux, de la technologie et de l'expertise ;
- le coût de la fibre est nettement défavorable aux producteurs québécois
- le coût élevé de ses approvisionnements en bois par rapport à ses principaux concurrents de l'Amérique du Nord qui amène les investisseurs et les clients à se tourner vers des régions « moins risquées » ;
- la perception fautive mais répandue et entretenue par certains activistes que l'aménagement de la forêt boréale est néfaste à l'échelle planétaire.

Le bois de construction demeurera toujours un produit en demande, notamment et de plus en plus parce que c'est le matériau de construction le plus écologique. Le marché du bois d'œuvre ou ouvré (structure et d'apparence) et des panneaux suivra la reprise de la construction domiciliaire aux USA. La question est de savoir quand. L'évolution démographique en Amérique du Nord laisse entrevoir à moyen et long termes une reprise soutenue du secteur de la construction domiciliaire.

Par contre, nos marchés traditionnels auront évolué pendant la crise que nous connaissons, De nouvelles normes de certification des bâtiments sont apparues, des produits de substitution ont été développés et de nouveaux compétiteurs sont nés. Aussi, l'industrie du sciage et des panneaux devra améliorer sa compétitivité et créer de nouveaux produits structuraux ou d'apparence pour maintenir ses parts de marché. Elle devra également manufacturer de nouveaux produits structuraux pour conquérir le marché de la construction industrielle et commerciale. La conversion des plus petites unités de production pour la fabrication de matériaux plus spécialisés représente aussi un avantage qu'il importe d'envisager. De plus, comme les usines de panneaux sont bien localisées par rapport à la ressource, elles pourraient éventuellement devenir des fournisseurs de produits d'énergie de premier plan.

La fierté des producteurs québécois

Dans l'industrie du sciage, il est très vrai que les producteurs québécois sont les champions mondiaux pour transformer les petites tiges d'épinettes noires du Québec en bois d'œuvre.

Nous sommes aussi les premiers au Canada en matière de deuxième et troisième transformation. Nous sommes les premiers et nous le demeurerons.

Nous sommes également fiers que la moitié du territoire de forêt publique qui assure l'approvisionnement de nos usines soit certifiée selon au moins un des principaux standards d'aménagement forestier durable reconnus sur les marchés.

Notre nouveau défi est maintenant d'optimiser la mise en valeur des caractéristiques de la fibre.

⁴ CIRANO, Rapport Bourgogne, Venez voir de quel bois je me chauffe! Portrait d'une industrie en transformation basée sur une ressource renouvelable et écologique, Août 2009.

DEVELOPPER LE SECTEUR DE LA BIOENERGIE ET DU BIORAFFINAGE

Le secteur de la bioénergie et du bioraffinage pourrait bientôt constituer un important maillon de la chaîne de valeurs dans le secteur forestier et son développement devrait être intimement lié à la transformation du secteur papetier et celui des produits du bois. Plusieurs nouveaux enjeux importants pour la société pourraient constituer autant d'opportunités pour ce secteur, notamment :

- la diminution des réserves de combustibles fossiles à bon marché ;
- les changements climatiques amenant les gouvernements à considérer la substitution des combustibles fossiles comme moyen d'atteindre leurs objectifs de réduction des gaz à effet de serre ;
- le passage d'une économie manufacturière basée majoritairement sur la mise en valeur de ressources non renouvelables (les hydrocarbures, notamment le pétrole) à une nouvelle économie basée sur les hydrates de carbone (notamment la cellulose et les hémicelluloses) ;
- la difficulté de justifier socialement le développement de la filière bioénergétique sur l'utilisation de terres arables (éthanol-grain) ;
- la fermeture permanente d'usines de pâtes et de machines à papiers, ce qui réduit la demande pour les sous-produits de la première transformation du bois.

Il faut saisir les opportunités et développer des projets qui mettent en valeur l'ensemble des constituants chimiques du bois. Il faut penser plus loin que de produire de l'énergie à partir de granules ou de bûches énergétiques. Ce choix de production demeure valable en permettant de compléter une industrie forte et génératrice de revenus et d'emplois importants et ce, en attendant l'arrivée de produits à plus grande valeur ajoutée. Il demande toutefois le support de programmes de conversion des systèmes de chauffage institutionnels pouvant être approvisionnés localement à partir de la biomasse. La production d'énergie à partir de bois doit essentiellement être concentrée sur la transformation de produits de bois qui ne peuvent être économiquement valorisés autrement.

UNE VISION PARTAGEE

Nous sommes convaincus que l'avenir est prometteur pour les fabricants de produits du bois en autant, bien sûr, que l'on réussisse à établir une vision claire de ce que cette industrie doit devenir, un consensus sur une stratégie pour y arriver et un plan d'action qui reçoivent l'adhésion des différents acteurs et intervenants. Cela suppose un leadership, une grande volonté et une vision, car il faut repenser notre filière industrielle dans son ensemble, de la forêt jusqu'aux consommateurs de nos produits.

Il est important de développer une vision partagée qui tienne compte des marchés futurs, des forces et des faiblesses de la structure économique du Québec. La seule manière valable de réaliser cette vision qui doit impérativement être partagée par l'ensemble des acteurs publics et privés est certainement la préparation d'une carte technologique (*Technology Roadmap*) qui table sur les actifs qui peuvent être valorisés.

REVALORISATION DE L'INDUSTRIE FORESTIERE PAR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

On connaît les grandes tendances et les besoins qui se dégagent à l'échelle planétaire, il faut donc profiter des avantages que nous avons, pour s'assurer d'une juste part des marchés qui s'ouvrent à notre industrie et par le fait même, à la société québécoise. Pour ce faire, le contexte politique et économique pour mettre en valeur nos avantages est déterminant.

Nous continuerons certes à produire du bois d'œuvre et du bois d'apparence mais la production se diversifiera alors que plusieurs industriels exploreront d'autres avenues pour extraire encore plus de valeur de cette fibre et pour donner une valeur ajoutée à l'ensemble de ses constituants.

Déjà les quelque 700 projets de recherche, de développement et d'innovation sur les tables de travail de FPInnovations, du CRIQ, des centres collégiaux de transferts de technologies, dont le CERFO, des universités et des autres centres de recherches, sont une illustration claire que les idées et le dynamisme y foisonnent.

Mais qu'est-ce qui manque pour que tout cela s'articule et débouche sur des projets innovateurs avec de bonnes chances de succès? Du leadership probablement.

Il manque un chef d'orchestre, un planificateur et un animateur qui ait une vision. Cet animateur doit nécessairement provenir de l'État, soit du MRNF ou du MDEIE. Seul l'État a les ressources financières pour bâtir des programmes en fonction des objectifs visés, qui a les ressources humaines pour coordonner le tout afin d'assurer une cohérence, qui a la possibilité d'éviter les dédoublements dans la recherche et qui a aussi la possibilité de négocier avec le gouvernement fédéral les programmes répondant véritablement aux besoins.

Vivant une crise depuis 5 ans, il est bien évident que l'industrie n'a pas accès au crédit comme elle le voudrait, comme il le faudrait. Le conflit canado-américain sur le bois d'œuvre a fait très mal et la crise financière n'a fait qu'accentuer les problèmes d'accès au capital. De plus, la revalorisation du secteur forestier québécois ne peut se faire par un seul acteur et encore moins par l'industrie elle-même puisqu'elle est, depuis au moins 10 ans, la cible d'attaques bien orchestrées de la part de groupes environnementaux bien structurés. Les réactions du gouvernement face à ces attaques ont été quasi inexistantes, au mieux fort timides alors qu'il revient au gestionnaire des forêts publiques de défendre sa gestion et ses exigences.

C'est donc ensemble, l'industrie avec l'État (gouvernement), la classe politique entière (ministres, députés, maires, conseillers) et surtout avec les scientifiques que nous réussirons à revaloriser cette toute première industrie qui a permis et permettra encore de soutenir économiquement les communautés et les travailleurs parce qu'elle s'appuie sur une ressource renouvelable ayant une faible empreinte écologique.

REVALORISER L'INDUSTRIE PAR UNE CORRECTION DES PERCEPTIONS

Malgré l'Erreur boréale, la Commission Coulombe, la crise du bois d'œuvre avec les Américains, le coût élevé de la fibre, le ralentissement économique et maintenant la crise financière, nous sommes toujours là, le regard tourné vers l'avenir. Cela témoigne de la ténacité et la détermination de nos travailleurs et de nos industriels.

Nos gens croient encore à leur industrie et sont prêts à relever les défis qui se présentent. Reconnaissons cependant qu'ils ne peuvent le faire seul et que ça ne se fera pas non plus au gré des vents, changeant de direction à tout moment et au gré des modifications de perceptions ou des actions d'une seule catégorie de groupes de pression.

Voilà pourquoi, la première question que se sont posés les membres du Groupe de travail du CIFQ est la suivante :

« Le gouvernement du Québec veut-il encore vraiment une industrie forestière ? »

Cette question est à la fois simple et complexe. Regardons d'abord les faits qui font que les membres du Groupe de travail s'interrogent sérieusement sur la volonté gouvernementale.

Depuis le film « l'Erreur boréale », depuis les travaux de la Commission Coulombe, la crise du bois d'œuvre avec les Américains, la crise structurelle et plus récemment la crise conjoncturelle, nous aurions espéré voir le gouvernement du Québec afficher sa conviction face à la nécessité de revoir ce qui n'allait pas dans cette industrie. Nous avons plutôt vu des gouvernements successifs réagir aux perceptions sans prendre le soin d'évaluer préalablement les conséquences de leurs gestes. Ainsi, l'Erreur boréale fut suivie par la Commission Coulombe. En réaction, le gouvernement a introduit la Loi 71 et la coupure préventive de 20 %. Puis on a eu droit à la succession du Livre vert, du document de travail puis du projet de loi 57, qui devra finalement être réécrit selon les propos de la ministre. Où en est-on aujourd'hui ? Quels enseignements tirons-nous, collectivement, de cette absence de vision concertée, de ces réactions « à la pièce » ?

L'industrie aurait souhaité voir des ministres intervenir pour corriger les faussetés véhiculées par certains, avant que celles-ci ne soient perçues comme des faits par la population. L'industrie aurait bénéficié d'une intervention du gouvernement pour confirmer que la pérennité de la forêt n'était nullement en danger sur la base des connaissances actuelles. Heureusement, le Forestier en chef, mis en place à la demande de l'industrie et de plusieurs autres intervenants, peut maintenant donner l'heure juste. L'industrie attend encore la reconnaissance par le gouvernement de l'importance de son apport économique au Québec. Enfin, l'industrie aurait aimé pouvoir compter sur des prises de position claires du gouvernement face aux attaques de groupes environnementaux qui, en ciblant l'industrie forestière québécoise, favorisaient la compétition établie hors-Québec. Elle s'attendrait également de tous les niveaux de gouvernements, à un engagement clair pour une plus grande utilisation du bois, appuyé par des actions concrètes.

Quelques semaines après la tenue du Sommet sur l'avenir du secteur forestier en décembre 2007, auquel le ministère était représenté, un Livre vert était déposé, ignorant plusieurs des consensus établis lors de ce Sommet. Et ce Livre Vert n'était accompagné d'aucune évaluation des conséquences économiques des orientations qu'il introduisait. « Il y en a pour tout le monde » avait alors déclaré le ministre. Pourtant, l'industrie et plusieurs participants au Sommet n'y trouvaient vraiment pas leur compte.

Le Livre Vert a été suivi de promesses de projet de loi, d'avant-projet de loi, pour finalement aboutir à un document de travail rédigé en 24 heures, aux dires de gens bien branchés au MRNF. Un exercice qui nous laisse avec un arrière goût d'improvisation, alors que la réflexion et la planification étaient de mise.

Ce n'est qu'au Québec qu'on nous propose une chose et son contraire. Le plus bel exemple nous vient du projet de loi n° 57 dont un des tous premiers objectifs est de faire en sorte que le prix du bois de la forêt publique reflète véritablement le prix réel du marché, c'est-à-dire le réel prix basé sur l'offre et la demande. Dans ce même projet de loi, on nous apprend que le 20 % des approvisionnements en bois des usines provenant de la forêt privée, pourra voir son prix fixé par la Régie des marchés agricoles. Quelle est la logique ? C'est le marché libre, mais pas trop. C'est protéger l'inefficacité opérationnelle. C'est l'État qui subventionne les producteurs les moins efficaces en utilisant les deniers de l'industrie.

On nous dépose un projet de loi en nous déclarant que l'on veut faire de l'industrie forestière québécoise la plus compétitive au Canada (Journal de Québec du 7 mai 2008). On ne voit pas la vision économique que devrait nous proposer le gouvernement. Dans ce projet de loi, nous n'avons plus les garanties et les conditions pour contrôler le coût de nos approvisionnements qui ont fait le succès du Québec dans le passé. Selon nos évaluations, on augmente assurément les coûts du bois qui sont déjà les plus hauts en Amérique du Nord. Le projet de loi n° 57, tel que nous le connaissons, nous prive d'une partie de la possibilité de contrôler nos coûts d'opération, affectant davantage la compétitivité de l'industrie forestière québécoise face à ses principaux concurrents.

Maintenant la Ministre nous affirme solennellement qu'elle comprend les préoccupations de l'industrie quant au contrôle de ses coûts et qu'elle apportera des amendements en ce sens au projet de loi, notamment quand à des mesures de protection des volumes attribués, aux droits des détenteurs de garanties d'approvisionnement de préparer avec le ministère les plans tactiques et les plans opérationnels et à la stabilité des limites des unités d'aménagement. Qui plus est, la Ministre déclare : « *Ce qu'on veut, ce n'est pas une industrie qui vivote, où les usines fonctionnent en alternance, ce qui crée de l'insécurité chez les travailleurs. Nous voulons une industrie plus forte, plus compétitive, plus productive.*⁵ ». L'industrie ne demande qu'à croire la Ministre mais l'expérience récente lui indique qu'il est préférable d'attendre la réécriture du projet de loi, dans lequel devraient se retrouver les engagements pris par la ministre et son prédécesseur envers l'industrie forestière, notamment :

- La préparation de la planification tactique et de la planification opérationnelle par les détenteurs de droits, notamment de garanties d'approvisionnement ;
- Le maintien des limites des unités d'aménagement (modifications pour des circonstances exceptionnelles, seulement) ;
- La protection maximale des volumes actuellement attribués par CAAF (entre 75 % et 80 %), notamment la protection du premier 100 000 m³ d'attribution en SEPM et pour les peupliers destinés à la production de panneaux ;
- La protection du premier 25 000 m³ d'attribution pour les feuillus durs et les autres essences.
- L'octroi de garanties d'approvisionnement à partir des unités d'aménagement historiques ;
- Le maintien d'un lien juridique sur les garanties d'approvisionnement ;
- Lever l'incertitude et donner aux entreprises du Québec un contexte pour qu'elles deviennent les plus compétitives en Amérique du Nord.

⁵ Déclaration au Journal Le Soleil, le 13 novembre 2009, cahier Affaires, p. 29.

POUR ASSURER L'AVENIR DE L'INDUSTRIE FORESTIERE QUEBECOISE

Le gouvernement et l'industrie doivent partager une vision claire et progressive de ce que doit devenir cet actif important pour le Québec tout entier.

Il faut que cette vision soit supportée par des conditions et des règles permettant à l'industrie québécoise de demeurer compétitive en Amérique du Nord, même lorsque le marché devient difficile.

Forte de l'assurance que le gouvernement désire se donner une industrie solide qui continuerait à jouer un rôle majeur dans l'économie québécoise, l'industrie pourrait l'appuyer et mettre ses ressources à contribution pour concrétiser cette vision.

La preuve est faite que lorsque nous donnons notre parole, nous la respectons.

- On nous a demandé de modifier nos pratiques forestières, on l'a fait.
- On nous a demandé de créer un large consensus et de présenter une vision cohérente d'un régime forestier, on l'a fait.
- On nous a demandé de sortir du statut quo, on l'a fait.
- On nous a demandé de valoriser les travailleurs sylvicoles et aménagistes, on l'a fait.
- On nous a demandé d'accepter la mise aux enchères d'une partie des bois, on l'a fait, mais dans un même souffle, on se fait dire « Good Luck » parce qu'on demande que cela soit aussi le cas pour une partie du bois de la forêt privée.

En réponse, le gouvernement nous a présenté le projet de loi n° 57 et pour illustrer l'ampleur de l'inquiétude de l'industrie par rapport au manque de vision et qui plus est, de vision économique de ce projet de loi, nous vous invitons à lire les pages 10 à 14 du mémoire du CIFQ, que vous trouverez en annexe.

L'industrie forestière souhaite ne plus revoir de jugement comme celui de l'Institut Fraser⁶ qui conclut dans une étude rendue publique en août 2009, que le Québec est le plus mauvais endroit au Canada pour investir et qu'il est l'endroit où l'environnement économique est le plus incertain. Le gouvernement du Québec se doit de corriger la situation. Or, le projet de loi n° 57 ne va malheureusement pas dans ce sens. Il ne s'appuie sur aucune étude qui mette en relief les conséquences, négatives ou positives, des mesures proposées, et ce, notamment au niveau des aspects économiques. Il introduit de nouvelles dépenses qui augmenteront les coûts d'approvisionnement de l'industrie alors que c'est le contraire qu'il faut rechercher. Cela pourtant, le ministre du Développement économique, de l'innovation et des exportations, M. Clément Gignac l'a très bien compris lorsque, dans une entrevue accordée au journal La Presse⁷, il précise que d'abaisser les coûts de production des usines québécoises signifie qu'il faut baisser les coûts de la fibre et les coûts de main d'œuvre.

Dans une série d'indicateurs publiés par BC Lumber Trade Council⁸, il est clairement démontré que si des actions à court terme ne sont pas prises, le Québec est en train de se sortir littéralement non seulement du marché du sciage américain (réduction des parts de marché de 4,5 % au 1^{er} trimestre de 2007 à seulement 2,2 % au 2^{ème} trimestre de 2009) mais du marché du sciage résineux au complet. Ces mêmes indicateurs font ressortir, qu'alors que toutes les provinces canadiennes ont réduit leurs taux de redevances en 2009, l'indexation de la grille de référence des redevances au Québec a apporté une hausse de plus de 10 %. À cet égard, les

⁶ *Labour Relations Laws in Canada and the United States An empirical comparison, Institut Fraser, Août 2009.*

⁷ Abitibowater – Québec songe à une participation, La Presse, 3 novembre 2009. P. A-5.

⁸ BC Lumber Trade Council, Quaterly Indicators, October 15th, 2009.

prévisions de RISI⁹ pour 2010, sont à l'effet que les seules juridictions en Amérique du Nord qui ne réussiront pas à abaisser leurs coûts de bois livré aux usines en 2010 sont le Québec et l'Ontario. Ces informations semblent indiquer que le Québec va à contre-sens s'il tient vraiment à maintenir et renforcer son industrie forestière. A-t-on un plan ?

Nos propos n'ont qu'un seul but, celui de bien faire comprendre notre désarroi face à tant d'efforts qui ne se traduisent pas dans le projet de refonte du régime forestier. Nous espérons qu'ils contribueront à une meilleure compréhension et qu'ils permettront une plus grande convergence entre les préoccupations et les aspirations de l'industrie avec les orientations à venir du gouvernement du Québec.

Nous savons aussi que le jour où l'on sentira que l'on veut se donner une vision, il nous faudra être très réaliste vis-à-vis la situation présente.

⁹ RISI North American Lumber Forecast, June 2009

CONCLUSION

Si on veut collectivement revaloriser l'industrie forestière du Québec, des actions devront être entreprises, dans un tout premier temps, par tous les acteurs du secteur forestier afin de réduire le coût de la fibre au Québec de façon à ce qu'il devienne comparable à celui de nos principaux concurrents sur les marchés actuels et futurs.

L'évolution inéluctable de l'industrie doit être comprise et accompagnée par l'État afin de pouvoir développer des créneaux qui permettront de répondre aux nouveaux besoins, qui créent plus de valeur et permettent de dégager de meilleures marges bénéficiaires.

La réduction permanente de la capacité de production de papier journal au Québec aura des impacts majeurs sur l'ensemble du secteur forestier. La morosité actuelle des marchés ne permet pas d'en identifier l'ampleur mais d'importants volumes de sous-produits du sciage devront trouver preneur lors de la reprise. Une chose est certaine, les prochaines années seront déterminantes quant à la capacité de l'industrie québécoise de profiter de la relance et des nouvelles opportunités de marchés.

Aucune partie, aucun groupe ne peut réaliser seul le défi de la revalorisation de l'industrie forestière au Québec. Il nous apparaît donc souhaitable que l'État confie à un organisme crédible, non partisan du statu quo et du corporatisme, le mandat de réaliser une «feuille de route» pour revaloriser le secteur forestier Québécois à partir de la structure industrielle en place et des opportunités qui s'offrent à nous. Compte tenu de son expertise reconnue des enjeux et de la situation du secteur forestier du Québec, le CIFQ croit que FPIinnovations pourrait être cet organisme crédible et neutre.

Une fois, cette feuille de route partagée, il nous apparaît essentiel de se donner une vision consensuelle telle que développée lors du Sommet sur l'avenir du secteur forestier ou par la suite par la coalition des partenaires pour un régime forestier consensuel. D'ici là, nous croyons que certaines mesures devraient être considérées par le gouvernement du Québec.

Ainsi, il y aurait lieu tout d'abord de suspendre temporairement l'adoption du projet de loi n° 57 jusqu'à ce qu'une vision claire et crédible du futur de l'industrie ait été développée, pour le bénéfice de tous, vision supportée par une évaluation adéquate des conséquences, positives ou négatives, des mesures envisagées, principalement sur le plan économique.

Dans le cadre de son prochain budget, il y aurait lieu que le gouvernement du Québec mette en place des programmes de soutien au secteur forestier, notamment :

- Un programme temporaire de soutien pour l'utilisation de la biomasse utilisée à des fins de production énergétique, comme celui en vigueur aux États-Unis et en Ontario ;
- un programme de conversion des systèmes de chauffage institutionnels pouvant s'approvisionner localement à partir de la biomasse ;
- des programmes avant-gardistes favorisant l'innovation afin de permettre aux entreprises québécoises de relever les défis en émergence et de profiter des opportunités de marchés.

Le CIFQ veut également suggérer au gouvernement une série de mesures ou de moyens à considérer les uns très rapidement, les autres à moyen terme :

- 1) Adopter un plan d'action impliquant l'ensemble des acteurs (gouvernement, syndicats, entreprises, financiers, investisseurs, etc.) afin de permettre aux usines québécoises produisant des produits papetiers de commodité de passer du 4^{ème} au 2^{ème} quartile de profitabilité des usines nord-américaines ;
- 2) Faire preuve d'une plus grande libéralisation des marchés des sous-produits du sciage en ne limitant pas indûment leur demande par des restrictions aux permis d'usine de transformation ;
- 3) Encourager la récupération au Québec des papiers et cartons de façon à rencontrer les besoins croissants de l'industrie québécoise en termes de qualité et de prix concurrentiels.
- 4) Assurer le maintien de garanties minimales d'approvisionnement aux usines de transformation encore en opération et éviter de redistribuer les volumes pouvant devenir accessibles (intégrer au libre marché du bois tous les volumes récupérés par le ministre) ;
- 5) S'assurer que le prix de la fibre provenant des forêts publiques du Québec soit basé sur le prix de la fibre d'un marché compétitif de bois d'une partie de la forêt publique et de la forêt privée et que, de cette façon, le libre échange pour le bois d'œuvre résineux soit rétabli avec nos voisins américains ;
- 6) Se donner une véritable vision forestière qui permettra d'augmenter la productivité des forêts publiques et privées par l'aménagement intensif. Afin de rendre les coûts du bois du Québec compétitifs avec celui des autres juridictions, cette vision forestière doit être développée de façon à rendre disponible pour la transformation la matière ligneuse en quantité et qualité, le plus près possible des usines de transformation.
- 7) Partager une vision des objectifs poursuivis par l'intensification de la sylviculture.

De plus, il nous apparaît important de valoriser le secteur forestier par une correction des perceptions qui contribuent, entre autres, à miner l'intérêt de nos jeunes et de nos travailleurs pour ce secteur d'activités. Aussi, nous proposons à l'État de :

- Bâtir un programme scolaire d'initiation au monde forestier au niveau de la 6^{ème} année du primaire et du secondaire 1, 2 et 3, programme basé sur les connaissances scientifiques des forêts et non sur les perceptions ;
- Mettre en branle une campagne de promotion du matériau bois et des bienfaits des activités de récolte dans le cadre d'une stratégie d'aménagement durable des forêts ;
- Faire la promotion auprès des jeunes de l'avenir prometteur qu'offre l'industrie forestière ;
- Adopter une vraie politique d'utilisation du bois pour le gouvernement du Québec et pour les municipalités ;
- Participer à la construction d'une vitrine ouverte à nos jeunes et au tourisme ;
- Produire un document grand public mettant fin aux faussetés et aux demi-vérités sur l'aménagement des forêts au Québec.

Si l'État s'engage dans un tel cheminement, le Conseil de l'industrie forestière du Québec lui assure son entière collaboration.